

Avis d'attribution

AVIS D'ATTRIBUTION D'UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Section I : Autorité délégante

I.1 Nom et adresse : M. le Maire commune de Lavilledieu, place du Barry 07170 Lavilledieu, tél. 04 75 94 81 03, courrier électronique : mairie @ lavilledieu-ardeche.fr

I.2 Nature de l'autorité délégante : commune.

Section II : Objet de la délégation de service public

II.1 Intitulé de la délégation de service public : délégation de service public avec construction et exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire contigu.

II.2 Texte en application duquel la convention est conclue : Articles L.1411-1 à 1411-18 du code général des collectivités territoriales.

II.3 Objet de la délégation : Construction et exploitation par contrat de concession d'un crématorium et d'un site cinéraire contigu comportant un jardin du souvenir et des sépultures funéraires.

Domaine de la délégation : crématorium/site cinéraire.

Durée de la délégation : 27 ans.

Lieu principal d'exécution de la délégation : Lavilledieu 07170

Code NUTS (Nomenclature des unités territoriales statistiques) : FR712

II.4 Information sur le montant prévisionnel total de la convention : montant prévisionnel de l'ensemble des sommes à percevoir par le délégataire qu'elles soient liées ou non au résultat de l'exploitation du service et quelle que soit leur origine (en chiffres uniquement).

Montant HT : 11 207 745 euros.

II.5 Classification CPV Vocabulaire commun pour les marchés publics :

Objet principal : descripteur principal : 45.21.53.00.0

Objets(s) supplémentaire(s) : 93.71.12.00.7

Section III : Procédure

Renseignements administratifs :

1. Numéro de référence attribué au dossier par l'autorité délégante : 2010/12

2. Publication(s) antérieure(s) concernant la même convention :

- Revue Résonnances N° 58 de mars 2010

- Journal le Dauphiné Libéré du 1^{er} mars 2010

- Journal le Dauphiné, avis d'intention de conclure du 13 décembre 2010

- BOAMP, avis d'intention de conclure du 15 décembre 2010

3. Critères d'attribution du règlement de consultation : valeur technique, valeur financière, valeur qualitative.

Section IV : Application de la délégation de service public

IV.1 Date de signature de la convention par l'autorité délégante : 28.12.2010

IV.2 Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel une décision d'attribution de la délégation de service public a été prise : SAUR ATRIUM, 1 av. Augène-Freyssinet 78280 GUYAN-COURT, tél. 01 30 60 22 60, fax 01 30 60 27 89, adresse internet : www.saur.com

Section V : Renseignements complémentaires

V.1 La convention s'inscrit dans un projet ou un programme financé par des fonds communautaires : Non

V.2 Procédure de recours

V.2.1 Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon, tél. 04 78 14 10 10, fax 04 78 14 10 65, courrier électronique : greffe.ta-lyon @ juradm.fr, adresse internet : lyon.tribunal-administratif.fr

Section VI : Consultation de la convention :

Mairie de Lavilledieu.